

ARRETE N°367  
CONCESSION DE TERRAIN  
dans le Cimetière Communal



Le Maire de la Commune,  
Vu la demande présentée par **Mme BENOT née CASARIN Eliane**, concessionnaire  
tendant à obtenir le renouvellement pour une même durée de la concession sise dans le  
cimetière communal :

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom de **BENOT née CASARIN Eliane** la  
concession n° 1 section **D** du plan du cimetière, délivrée le **23/12/1994** pour une durée de quinze  
années.

Article 2 : La concession identifiée ci-dessus est renouvelée pour une même période, à compter du **13  
janvier 2010**

Article 3 : Le renouvellement par l'ayant droit sus-désigné est effectué pour l'ensemble des successeurs  
du concessionnaire originel.

Article 4 : Le renouvellement est accordé moyennant la somme de 760€ (sept cent soixante euros),  
« droits d'enregistrement inclus » qui a été versé dans la caisse du percepteur municipal suivant  
chèque n° 8449701 du 13/01/2010

Article 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la conc  
municipal et en préfecture.

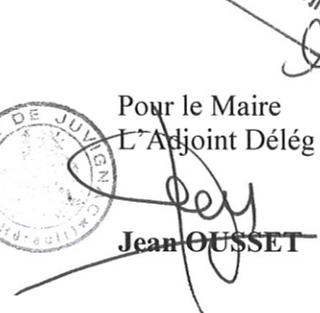
Fait en Mairie le 13 janvier 2010.

Décompte:

- Prix de la concession ..... 735,00 €  
- Droit d'enregistrement : ..... 25,00 €  
Total..... 760,00 €



Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

  
Jean OUSSET



Enregistrement : 25 €  
Total liquidé : vingt-cinq euros  
Montant reçu : vingt-cinq euros  
L'Agent

Entreposé à : SIE DE MONTPELLIER SUD EST  
Le 16/02/2010 Bordereau n°2010/291 Case n°42  
Pénalités :